

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ,  
Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET, M. Patrick MAILLET,  
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**38 - CONVENTION DE MANDAT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES SUR LA RD 936 – RUE DE REVOL**

Monsieur Gérard ROSENTHAL rappelle que le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques va réaliser des travaux de pérennisation de chaussée sur la RD 936, rue de Révol, avant déclassement, suivant la délibération du 29 Septembre 2016.

Dans ce cadre-là, la Commune souhaitait réaliser la réfection de plateau traversant situé Place des Thermes Romains.

Afin de réaliser ces travaux, le Département et la Commune ont envisagé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage et de désigner le Département, par convention, comme Maître d'Ouvrage.

Les travaux sont estimés à 34 141,50 € HT pour l'ensemble de l'opération.

La part communale s'élève à 4 515,50 € HT conformément au règlement de voirie départemental.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

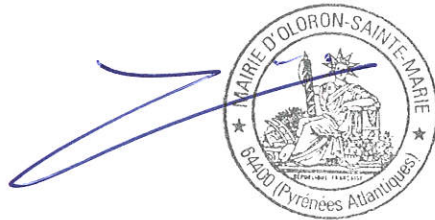
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes avec le Conseil Départemental et réaliser toutes les opérations de paiement.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2019.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 01/10/2019

Le Maire,

  
**Hervé LUCBÉREILH**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/09/2019